



Mairie de
GRAMBOIS

Bulletin municipal

Le chant des Bartavelles

NUMERO 50 - NOVEMBRE 2024

EDITO DU MAIRE



L'automne remplit désormais notre territoire de belles couleurs chaudes et de couchers de soleil spectaculaires.

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions avec 118 élèves, une équipe enseignante remarquable, des personnels communaux très appréciés et des repas 4 étoiles pour nos enfants !

Les projets engagés avancent, la réhabilitation des logements de l'ancienne école sont enfin disponibles et les loyers vont utilement compléter les recettes de la commune.

La voirie a été entretenue et le village a accueilli toujours plus de visiteurs enchantés par sa beauté et son authenticité. J'espère que le Père Noël livrera enfin le city-stade tant attendu par nos enfants.

Les projets de rénovation énergétique suivent leur cours, avec prochainement l'éclairage de la salle polyvalente et les éclairages publics. Nous espérons pouvoir continuer à rénover notre patrimoine (2 logements) en espérant que, malgré les politiques d'économies budgétaires annoncées, nous pourrions continuer d'investir.

Nous avons pu également équiper le « Jardin de Françoise » avec des WC aux normes, des points d'eau et de branchement électrique. Ce lieu pourra désormais être mis à disposition des gramboisiens pour de belles manifestations.

Je vous rappelle que pour votre sécurité, il est essentiel de veiller au respect des obligations de débroussaillage... L'hiver y est favorable, et pensons aussi à trier plus !

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite une belle fin d'année qui sera clôturée chez nous par le marché de Noël du Comité des Fêtes.

Je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture

Alain FERETTI
Maire

SOMMAIRE

Page 2

Édito

Page 4

Compte rendu
de la réunion publique

Page 6

Actualités

Page 9

Recensement

Page 10

Zoom sur un
commerçant

Page 11

Expression
locale

Page 12

Hommages

Page 13

Feuilleton
écocitoyen

Page 16

Festivités

Page 18

Compte rendu
des conseils municipaux

A RETENIR

TOMBOLA DE L'ÉCOLE

Vendredi 6 décembre

Cour de l'école



MARCHÉ DE NOËL

organisé par le Comité
des Fêtes

Du 20 au 22 décembre

LOTO

organisé par l'association RLG

Samedi 14 décembre
à 15h00

Salle polyvalente



VOEUX DU MAIRE

Judi 23 janvier 2025
à 18h30

Salle polyvalente

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS
Site : www.grambois.fr - Suivez nous sur Facebook : Mairie de Grambois
et sur Panneaupocket : Grambois

Directeur de la publication : Alain FERETTI

Comité de Rédaction : Alain FERETTI, David COLOM,
Jean-Louis RIGAUX, William TONDUT

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 27 AOUT 2024

Le maire remercie pour la présence aussi nombreuse à ce rendez-vous annuel et remercie les nouveaux Gramboisiens d'avoir choisi Grambois.

Il rappelle les objectifs qui sont de mieux connaître l'action et les projets de la municipalité, de poser des questions et d'échanger autour d'un moment de convivialité.

« Notre budget a été voté à l'équilibre sans augmentation de la fiscalité de la commune depuis maintenant 15 ans ! ... tout en améliorant la qualité des services à la population.

L'Etat nous a demandé de délibérer sur la taxation des logements vacants, les résidences secondaires sont obligatoirement concernées.

“Comme vous le savez, j'ai toujours eu une gestion prudente de la commune, et j'ai toujours proposé au conseil municipal des investissements APRÈS en avoir trouvé tous les financements ! C'est grâce à cela que je n'ai jamais eu à solliciter votre porte-monnaie ni eu à vendre notre patrimoine contrairement à de très nombreuses autres communes”.

Nous avons également réalisé des économies partout où cela était possible et trouvé des recettes nouvelles. Les marges d'économie aujourd'hui sont faibles car plus de 80 % de notre budget de fonctionnement est composé de charges incompressibles.

Après des discussions entre élus, nous avons fait le choix de maintenir la qualité de nos services et de nos aides (auprès des Gramboisiens, de nos anciens, de nos familles, de nos associations, etc...).

Je dois vous dire que malgré tout l'Etat nous fait des misères !

- Baisse du niveau des subventions publiques (plafonnées à 70%) sur le principe que cela obligera les collectivités à mieux gérer !
- Réforme de la Taxe Locale d'Équipement versée plus tardivement,
- Économies générales au regard de la dette publique et rallongement du délai d'instruction,
- Incidences des réformes des collectivités : réformes coûteuses et parfois inutiles !

Malgré ce contexte, nous avons mis en œuvre les projets que nous avons définis, avec prudence, mais détermination :

- Logements ancienne école qui seront disponibles en novembre 2024,
- Réfection totale de la boulangerie,
- Rénovation et changement des éclairages publics,
- Rénovation des éclairages de l'église,
- Entretien de la voirie et aide à la réfection des chemins privés,
- Aide aux familles et à nos anciens,
- Plantation d'arbres fruitiers avec les élèves

Et, puisque c'est d'époque, je rappelle l'aide aux transports scolaires pour les 6e et les 2nde avec enfin l'installation de l'abribus, avec aussi une aide pour l'accès au Conservatoire de Musique Aix-Pertuis...

Ainsi que :

- Démarrage du chantier d'accessibilité au Monument aux morts,
- Fleurissement avec des espèces qui ne sont pas gourmandes en eau,
- Réfection totale du « Jardin de Françoise » et installation de WC normés avec tableau électrique. Cet espace pourra être loué à des habitants ;

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE MARDI 27 AOUT 2024 (suite)

Nous avons aussi :

- Veillé au bon entretien du patrimoine,
- Soutenu les projets de nos associations,
- Soutenu la vie scolaire,
- Été toujours à votre écoute et dans la proximité.

L'automne sera également studieux avec :

- Le PLU, avec une première réunion prochaine des personnes publiques associées,
- L'installation du city-stade, de jeux et d'appareils fitness (au jeu de boules et près de l'école),
- La rénovation des éclairages de la salle polyvalente,
- Installation de vidéosurveillance,
- Installation de radars pédagogiques,
- La création du pôle multimodal au Moulin du Pas par Cotelub,
- Entretien des chemins,

Nous avons également deux lourds problèmes à gérer : le pluvial du village et la réparation du Pont des Faisses pour lesquels des études sont en cours actuellement.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnels de la commune pour leur engagement, le conseil municipal pour son soutien, l'équipe du CCAS, les responsables d'associations – poumons de la commune –, l'ensemble des bénévoles qui œuvrent dans différents domaines, les membres du CCFF qui veillent tous les étés sur nos massifs ainsi que l'ensemble des partenaires de la commune. Je vous rappelle l'impératif de débroussailler autour de vos habitations car c'est la meilleure protection de vos biens !

Pour ce faire, la collaboration et la solidarité entre voisins est indispensable. De même, le bon respect des règles de voisinage et de civisme contribue à la qualité de vie et à la tranquillité de chacun. Il en est de même pour la veille sur son quartier : n'hésitez pas à nous signaler en mairie les désordres, les véhicules suspects ou les rôdeurs, l'état du chemin, etc...

La nouvelle brigade de la Tour d'Aigues se tient en permanence à notre disposition si besoin, de même ils font un accueil du public en mairie tous les 15 jours, le mercredi matin.

Je voudrais rappeler que le tri des déchets s'impose, moins nous trions, plus la communauté de communes nous taxe ! Les ordures ménagères étant facturées à la tonne !

Je voudrais remercier nos associations et leurs bénévoles pour toutes les manifestations organisées, mais aussi pour tout le soutien apporté à nos élèves. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans de nombreux domaines.

De même, nous disposons d'espaces publics que nous mettons à disposition (Caves voûtées, pôle médical, salle villageoise) souvent gracieusement et je remercie les artistes ou professionnels qui les font vivre.

Je remercie également les bénévoles qui s'occupent des chats errants pour les soigner et éviter leur prolifération.

Je vous remercie de votre écoute et laisse la place aux questions avant de partager en musique un moment de convivialité. »



FITNESS

Des appareils de fitness ont été installés en accès libre sous le chêne, nouvel espace dédié à l'activité physique qui sera complété par d'autres appareils proches du futur city-stade.

Cet aménagement est d'ores et déjà opérationnel et comprend :

- Un vélo pour un entraînement cardio agréable,
- Un rameur pour travailler l'endurance et la musculature,
- Un appareil de ski de fond pour varier les exercices tout en profitant de l'ombre.



Ces équipements, accessibles à tous, à toute heure, permettent de se dépenser tout en profitant d'un cadre naturel agréable.

N'hésitez pas à venir en profiter seul ou en famille afin de rester actifs et en forme tout en savourant la fraîcheur de notre beau chêne.



ECOLE

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec un effectif stable de 118 élèves.

Les parents ont pu se retrouver et échanger avec les professeurs lors de la réunion de rentrée, clôturée par un apéritif offert par l'APEG (Association des parents d'élèves de Grambois)

L'effectif se répartit dans les 5 classes :

- 25 en petite et moyenne section de maternelle avec Mme RANDON
- 23 en moyenne et grande section de maternelle avec Mme CERCIELLO
- 25 en CP/CE1 avec Mme PINEAU
- 22 en CE2/CM1 avec Mme PIOGE
- 23 en CM1/CM2 avec M. DREYFUSS et Mme DUDAS

Les projets sont encore nombreux pour les enfants avec, notamment, un projet vélo avec différentes dates et une sortie à Paris avec la visite notamment du Sénat et du Panthéon pour la classe de CM1/CM2 dans le cadre de l'apprentissage des institutions.

Des projets rendus possibles par le travail des enseignants mais aussi grâce au soutien financier de l'APEG et de la municipalité.

L'équipe du restaurant scolaire œuvre d'une manière formidable à ravir les enfants tout en leur enseignant l'importance d'une alimentation saine pour leur santé. Grâce à des repas équilibrés et des activités régulières, elle les sensibilise à de bonnes habitudes alimentaires qui contribueront à leur bien-être. Les menus sont consultables sur le site de la mairie à l'adresse www.grambois.fr, dans la section École / Cantine scolaire.

Certains bénévoles Gramboisiens donnent de leur temps aux élèves pour le soutien scolaire et des séances de lecture. Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de notre école, enseignants, personnels, APEG et bénévoles.

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL



Les travaux du nouveau pôle d'échange multimodal sur la commune, au niveau du Moulin du Pas ont enfin démarré !

Ce projet porté par la communauté de communes COTEUB a pour objectif de faciliter vos déplacements en intégrant plusieurs modes de transport en un seul lieu.

Les travaux ont commencé le 14 octobre pour une durée de 2 mois.

Le futur pôle comprendra :

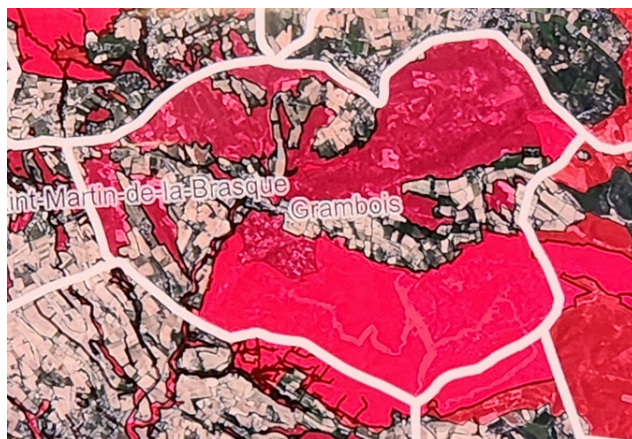
- Un abribus pour améliorer la desserte de notre village et simplifier vos trajets,
- 19 places de parking pour faciliter le covoiturage ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules et les vélos,
- Un abri à vélos sécurisé, promouvant ainsi une mobilité durable et respectueuse de l'environnement,
- L'installation d'une vidéo-surveillance contre le vandalisme et les dépôts sauvages.



ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un des objectifs prioritaires des pouvoirs publics est la réduction des gaz à effet de serre en développant les énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Aussi les préfets ont-ils été saisis pour solliciter les communes afin qu'elles proposent des solutions locales.

Notre commune est concernée par cet impératif et, au regard du dossier d'étude fourni par le Parc Régional du Luberon, (consultable sur le site) et en tenant compte des restrictions formulées par la Direction Départementale des Territoires et le Parc du Luberon sur les espaces forestiers en rouge sur la carte, des propositions ont été faites au Préfet.



Les propositions formulées par le conseil municipal sont les suivantes :

Concernant le solaire photovoltaïque en toiture ainsi que le solaire thermique : possibilité sur tous les bâtiments à l'exception de ceux situés dans le périmètre du cœur historique de la commune et du rempart ainsi que celui de protection des monuments historiques ;

Concernant la géothermie : tous les bâtiments sur la zone de favorabilité à la géothermie ;

Concernant le bois-énergie : tous les bâtiments.

Le photovoltaïque en ombrière, au sol, l'éolien, la méthanisation et l'hydroélectricité ne présentent aucun potentiel d'accélération sur le territoire communal, de même que les espaces forestiers.

Ces orientations ont été validées par le conseil municipal lors de sa dernière séance. Le dossier est consultable sur le site de la Mairie www.grambois.fr et chacun peut donner son avis sur : consultation.energie@grambois.fr

TAXE FONCIÈRE

ATTENTION ! Soyez vigilants

A l'heure où chacun d'entre nous reçoit sa feuille de taxes foncières, il est possible qu'il y ait des erreurs. En effet, l'État ayant permis l'augmentation des taux d'imposition foncière pour les logements vacants et résidences secondaires, certains gramboisiens en résidence principale ont peut-être été taxés sur les « logements vacants ».

-Vérifiez bien le montant qui vous est facturé

-N'hésitez pas à faire une réclamation si besoin

-Pour corriger, allez sur le site impots.gouv.fr →Gérer mes biens immobiliers

Recensement de la population 2025

Cette année, la commune de Grambois réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Vous pouvez vous recenser en ligne ou à défaut, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, sur les logements, etc.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr.



ENQUETE FAMILLES

Cette année, vous serez peut-être aussi concernés par l'enquête Familles

En 2025, une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire complétera le recensement : à quel âge devient-on parent ou grand-parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ?

Certains quartiers de notre commune sont concernés.
L'agent recenseur vous remettra les éléments utiles pour y répondre.

Répondre à l'enquête Familles est simple et rapide.

Pour en savoir plus sur l'enquête Familles, rendez-vous sur insee.fr.



ZOOM SUR UN COMMERÇANT

CŒUR D'ARTICH'Ô



— « **Bonjour Marjorie, bonjour Mireille, pourriez-vous nous parler un peu de vous ?**

— Mireille : Nous sommes venus pour la première fois à Grambois en 1991, nous sommes tombés amoureux du village, nous y avons acheté une maison puis à la retraite de Jean-Louis nous sommes venus nous y installer.

— Marjorie : Je suis la fille de Mireille et de Jean-Louis et dans notre famille nous avons toujours tous cuisiné. J'ai eu l'opportunité de travailler à la Récré d'Antan et d'y faire mes preuves, selon mes envies et mon imagination et quand les précédents propriétaires ont arrêté leur activité nous avons fait le choix de nous installer avec Cœur d'artich'Ô.

— **Vous avez tout refait, cuisine, déco, c'est très cosy, quel sera le concept de cœur d'artich'Ô?**

— Marjorie : J'aime essayer de nouvelles choses, marier les goûts, les couleurs et cuisiner des bons produits. On a voulu ouvrir un restaurant "aux saveurs sans frontières" mais en cuisinant maison et le plus possible de saison et local.

— Mireille : Il était important pour nous de faire un lieu convivial, décontracté, accessible à tous, pour tous les budgets. Nous proposerons des grillades, des burgers mais aussi des suggestions qui sortent de l'ordinaire, des plats à emporter et certainement des soirées à thèmes en été.

— **Des soirées à thème, c'est-à-dire ?**

— Mireille : Nous pourrions proposer des soirées jambon rôti/ frites par exemple, ou paëlla avec des animations. Nous avons investi dans une rôtisserie pour pouvoir proposer des poulets, des jambonneaux et d'autres viandes le dimanche midi sur réservation.

— Marjorie : On va également pouvoir proposer de privatiser le restaurant, pour des anniversaires, des repas d'entreprises ou d'autres évènements.

— **Avez-vous une spécialité, une particularité ?**

— Marjorie : D'origine Belge ce que j'aimerais travailler ce sont les croquettes au fromage et crevettes grises. L'idée serait bien évidemment de les décliner avec des produits locaux et de saison (Artichauts, asperges, poulet...). Ça pourrait être une soirée à thème, croquettes d'artichauts, frites et bière belge.

— Mireille : Pour ma part depuis que nous avons repris le restaurant je suis devenue spécialiste en décoration d'intérieur ! Plus sérieusement, j'adore le contact humain donc pour moi ça sera en salle pour vous mener les bons petits plats de Marjorie.

— **Un petit mot de fin ?**

— Mireille : Le restaurant est enfin ouvert et nous pouvons vous accueillir !

— Marjorie : Quelques démarches administratives ont retardé notre ouverture mais nous pouvons désormais faire découvrir Cœur d'artich'Ô depuis son ouverture le 15 novembre.



Cœur d'artich'Ô

Mireille et Marjorie RIGAUD
2 Montée des Remparts, ancienne école
Pôle d'activité des Pasquiers
84240 GRAMBOIS
Tél : 06.18.57.56.21
Fermé les mardis et mercredis toute la
journée et le dimanche soir



EXPRESSION ET DÉMOCRATIE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la loi « engagement de proximité » et dans le but de moderniser la vie publique, un encart est désormais consacré à l'expression des différentes composantes du conseil municipal « opposition et majorité ».

Liste d'opposition

Le phénomène est là depuis la pandémie : les associations du village manquent de dynamisme

Le bénévolat est une forme particulière d'engagement des citoyens sans contrepartie financière.

Aujourd'hui, le manque de bénévoles et les tracasseries administratives, ont obligé les associations à réduire leurs activités voire même les a faites disparaître... « La Fête des lumières », « le Comité de Jumelage », « La course de côte » pour n'en citer que quelques-unes, ont mis la clé sous la porte sans, pour certaines, réunir une assemblée générale de dissolution qui aurait, comme l'a fait « la Course de côte » (Grambois Sports Mécaniques) attribuer le « trésor de guerre » à une autre institution de la commune...

C'est un fait: le bénévolat associatif est en recul à Grambois mais il reste quelques espoirs avec le comité des Fêtes qui a repris vie, le CCAS, la CCFF, la Chasse, la Gym volontaire fortement subventionnée par la mairie, l'APEG, la Bibliothèque, etc...

Comment dynamiser le tissu associatif du village? En relançant des associations comme le Comité de Jumelage, dont certains se demandent où sont passés les avoirs? En aidant à en créer de nouvelles? Susciter des vocations? Quel que soit le profil du bénévole : « nouveau senior », « jeune » ou actif, et en dépit des motivations et des compétences que leur confère leur situation, tous poursuivent aujourd'hui une logique d'épanouissement personnel: le don doit être réciproque... Et là, la municipalité doit avoir une réflexion approfondie.

Liste majoritaire

Nous partageons l'analyse de la liste d'opposition sur la vie associative et constatons comme partout en France une perte de vocation du bénévolat et de l'engagement, malgré les nombreux appels à participation et la décision du Maire de reverser une partie des indemnités des élus pour soutenir la vie associative. Toutefois, deux ingrédients sont essentiels à la réussite des associations : Le soutien indéfectible de la commune et la participation des habitants aux manifestations, marque de soutien et d'encouragement.

Analyser, c'est utile, mais nous déplorons l'absentéisme de l'équipe adverse à nombre de manifestations, ainsi que leur opposition systématique aux aides municipales pour certaines associations, notamment la Gym volontaire, le Festival de musique, Rêve de Forge, la bibliothèque et même le prestigieux festival Durance Luberon. Nous sommes tous nostalgiques de la "vie d'avant", mais comme c'est le cas dans la vie, des actions s'éteignent et d'autres s'éveillent ! Aussi, grâce à notre soutien et à l'engagement des gramboisiens.

Depuis que les gramboisiens nous ont fait confiance, ce sont 9 associations nouvelles qui se sont créées sur la commune. Nous tenons à remercier tous les bénévoles impliqués dans la vie associative, ainsi que ceux qui donnent de leur temps pour nos enfants, et soyez sûrs que nous restons mobilisés pour faire de Grambois un lieu de vie où chacun se sent écouté et soutenu.



HOMMAGES

Maurice BOUSQUIER nous a quittés dernièrement et c'est une bien triste nouvelle pour notre village.

Personnalité très appréciée des Gramboisiens, celui que nous appelions « Le Grand marcheur » est parti de façon trop brutale le 5 juillet 2024.

Employé municipal de la commune à laquelle il donnait le plus grand soin, il était toujours disponible pour rendre service...

Avec son épouse Claudie, il participait activement à la vie de la commune et s'occupait d'encadrer les enfants dans des activités sportives. Il était toujours joyeux, aimait danser, aimait rire...

Il va nous manquer à tous, mais nous garderons son souvenir dans nos cœurs.



Maryse BOYER nous a quittés pendant son sommeil dans la nuit du 13 octobre.

Son souhait était de rejoindre Jean-Louis, son mari, ancien charcutier et conseiller municipal durant 18 ans et adjoint durant 13 ans.

« Misou » était une personnalité très aimée pour son accueil à la charcuterie, pour son sourire permanent et pour sa gentillesse.

Gramboisienne de toujours, Maryse était heureuse de voir sa boutique reprise par un membre de la famille et voir renaître, ainsi, le lieu qui porte sa marque depuis toujours.

Elle était au cœur, de cœur et presque le cœur de notre village. Elle était estimée de tous et tous garderons le souvenir de son sourire et de sa gentillesse.

FEUILLETON ÉCOCITOYEN

1- Tri et déchets

300.000€, c'est le surcoût facturé à Cotelub il y a 2 ans pour les ordures ménagères parce que nous sommes facturés à la tonne et sommes encore trop nombreux à ne pas trier correctement les déchets.

38% du contenu des poubelles « déchets ménagers » auraient dû être triés.

Sur les 16 communes de Cotelub 11 ont des habitants plus vertueux que les Gramboisiens ...
4 communes seraient pires...

Aussi surprenant que cela puisse paraître, il existe encore aujourd'hui (liste non exhaustive)...

- des indifférents,
- des distraits qui se trompent de conteneurs,
- des ultra-pressés qui feront mieux « demain »,
- des esthètes qui trouvent que les dépôts sauvages ont quelque chose de très artistiques,
- des naïfs ou incrédules qui pensent que le tri « ça ne sert pas à grand-chose ! »,

... il convient donc de rappeler les bons gestes pour réduire nos déchets, et ainsi maîtriser les coûts qu'ils engendrent.

Pensons à « La règle des 3 R » :

- **R**éduire les emballages au moment de l'achat,
- **R**éutiliser plutôt que de jeter (réparer, revendre, donner...) Si un objet ne vous sert vraiment plus, il peut encore être utile à quelqu'un d'autre ! Ils seront rénovés ou réparés pour servir à d'autres personnes,
- **R**ecycler en respectant les règles de tri

En cas de doute sur un objet, un produit... www.quefairedemesdechets.fr
vous aidera à trouver la solution

ATTENTION :

Conteneurs poubelles – déchets ménagers

Rappel, pour le bien-être de tous :

- Mettre les déchets ménagers en sacs et les fermer,
- Ne pas déposer dans les conteneurs "poubelles – déchets ménagers" :
 - ce qui peut aller dans les conteneurs "tri" (verre, carton, papier, bouteilles plastique ...)
 - ce qui peut aller dans les déchetteries (produits toxiques, batteries...)
 - ce qui peut être récupéré par les supermarchés et magasins de bricolage (piles, cartouches d'encre et de toner, ampoules...)

Enfin, pour les encombrants « les monstres », un service vient jusqu'à votre porte pour vous en débarrasser gratuitement toutes les semaines sur simple demande à Cotelub au 04.90.07.48.12

De nouvelles dispositions et une peine aggravée pour les dépôts sauvages :

L'article L. 541-46 du Code de l'environnement qualifie de délit et punit d'une amende pouvant atteindre 75000 € (375 000 € pour les personnes morales) et de deux ans de prison.



2-Chiens errants : Rappel

Nos amis chiens sont considérés « en divagation » dès qu'ils ne sont plus sous la surveillance de leurs maîtres, hors de portée de leurs voix ou éloignés de plus de 100m de ces derniers.

Certes, sur décision du Maire, les chiens errants peuvent être placés en fourrière mais ceux qui aiment vraiment les chiens posent souvent cette question :

« peut-on considérer comme juste que ce soient nos amis à 4 pattes qui se trouvent punis par un emprisonnement en fourrière alors les maîtres irresponsables n'encourent qu'une amende même si elle peut aller jusqu'à 800 €. »



Laisser son chien errer, l'abandonner seul, dans un milieu pour lequel il n'est pas adapté et ainsi lui faire courir des risques d'accidents graves ne devrait-il pas être considéré comme un acte de cruauté ?

3-Chats errants

Ce qui différencie un chat libre d'un chat errant est que l'un est identifié et stérilisé « libre », et l'autre pas « errant ».

Deux détails non négligeables qui permettent aux chats libres de se mettre à l'abri de toute cruauté, là où les chats errants ne bénéficient d'aucune protection.

RISQUES POUR LES CHATS ERRANTS



La population des chats doit être maîtrisée et la municipalité aide à la stérilisation.

Nous remercions les bénévoles et associations qui contribuent aux soins et au suivi de la population des chats.

LE DÉBROUSSAILLEMENT

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement débroussaillé
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé
menace sur la maison, ses occupants et la forêt

Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichage.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : jedebroussaille.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés jusqu'à 200 mètres d'un bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

- Débroussailler les abords de votre habitation permet de :
- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
 - sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
 - participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
 - protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Vous devez intervenir sur un terrain voisin pour respecter l'obligation légale de débroussaillage ?

Vos voisins ont l'obligation de vous autoriser l'accès à leur terrain. En cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

* Cette distance peut être portée à 100 mètres par le maire ou par le préfet. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Quand faire appel à un professionnel ?

Les travaux légers et les travaux d'entretien sont réalisables soi-même. Les travaux plus lourds comme la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

FESTIVITÉS

Un été capricieux, mais fructueux

Malgré un constat général des organisateurs où, de mai à fin juillet des épisodes de pluies se sont invités à la majorité des manifestations, toutes se sont déroulées dans de bonnes conditions, et les activités ont pu jongler avec les caprices du ciel... Seules les recettes espérées ont été minorées.

Le printemps et l'été 2024 ont, malgré la météo, été marqués par une série d'événements festifs qui ont rassemblé les habitants et ont apporté joie et convivialité à notre village.

Voici un récapitulatif des temps forts de cette belle saison.

Vide Greniers de l'APEG

Le mois de mai a débuté avec le vide grenier organisé par l'APEG, association des parents d'élèves. Cet événement a permis de donner une seconde vie à de nombreux objets tout en récoltant des fonds pour les activités et sorties scolaires. La participation des familles a été remarquable et les visiteurs ont pu dénicher des bonnes affaires tout en profitant d'un moment convivial.

Fête Votive par le comité des fêtes

La fête votive, traditionnellement très attendue, a apporté une ambiance festive au village. Les manèges, les stands de jeux et les attractions ont ravi petits et grands. Les soirées animées par des concerts et des bals ont créé des souvenirs inoubliables pour tous les participants.



Centenaire de la Cave Coopérative

Un moment historique a été célébré avec les 100 ans de notre cave coopérative. Les festivités ont débuté par des visites de la cave suivi d'un repas sous le chêne partagé par une centaine de personnes.

Fête de la Forge par Rêves de Forge

La fête de la forge a été un autre point d'orgue de notre été. Les démonstrations de savoir-faire artisanal ont attiré de nombreux curieux. Les artisans ont partagé leur passion et leurs compétences, permettant aux visiteurs de découvrir les secrets de ce métier ancestral.

Fête de la musique avec Batucalub

Les performances vibrantes de Batucalub ont rassemblé les mélomanes pour la fête de la Musique, sous le chêne. Une ambiance festive pour l'arrivée de l'été.

Kermesse de l'École par l'APEG

Belle réussite pour la première édition de la kermesse de l'école, organisée par l'APEG, qui a réuni les familles autour d'une journée pleine de jeux. Les enfants ont profité d'une multitude de stands tandis que les parents se sont retrouvés autour de la buvette. Ce fut une belle occasion pour renforcer les liens entre les familles et pour soutenir les projets scolaires.

Festi'musicales par Zicpourtous

Le festival de musique Festi'musicales de Grambois, organisé par l'association Zicpourtous, a, une fois de plus, mis notre village à l'honneur. Des groupes locaux et régionaux ont investi la scène, offrant des performances variées qui ont séduit le public.



Festival Durance Luberon

Cette année le Festival Durance Luberon a fait escale dans notre village pour deux soirées de qualité au mois d'août.

Les concerts en plein air devant l'église ont attiré de nombreux amateurs de musique et de culture, apportant une dimension artistique supplémentaire à cet été déjà riche en événements.

Tout au long de l'été, les associations du village se sont réunies pour des apéritifs conviviaux, permettant à chacun de mieux connaître les initiatives locales. Françoise Genoulaz a organisé des visites guidées du village, offrant aux habitants et aux visiteurs l'occasion de découvrir l'histoire et le patrimoine local. Les caves voutées ont également abrité l'exposition « Chez elles » du collectif Le Shaker. Une explosion de couleurs et de bonne humeur.

Matinée des associations

Début septembre les associations ont participé à la traditionnelle matinée des associations.

Les habitants ont pu découvrir la richesse du tissu associatif Gramboisien et s'inscrire à différentes activités sportives ou culturelles



Vide Greniers du Comité des Fêtes

Enfin, en septembre, le vide-greniers organisé par le comité des fêtes a clôturé cet été riche en événements. De nombreux exposants ont répondu présent pour cet événement réputé dans la région.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, organisateurs et participants, qui ont contribué au succès de ces événements. Grâce à votre engagement, notre village continue de vivre et de s'épanouir dans la bonne humeur !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour d'autres belles aventures estivales !

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 7 mai 2024

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024
 - Régie de recettes « Salles municipales » - Modification
 - Occupation du domaine public - Mise en place
- Agence postale communale - Renouvellement de la convention
 - Amendes de police - Modification du plan de financement
- ADIL (Agence Départemental d'Information au Logement) - Convention d'adhésion
 - Encaissement de chèques
 - SPL Durance-Pays d'Aigues - Désignation de délégué
 - Cession de terrain
 - Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Régie de recettes – « Salles communales »

Le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la régie existante afin d'y intégrer l'encaissement des droits de place pour l'occupation du domaine public. Les modifications porteront sur l'intitulé de la régie, l'ajout de l'occupation du domaine public, sa tarification ainsi que la mise en place de la signature d'une convention entre l'utilisateur et la commune. Ces modifications ont fait l'objet d'un avis favorable de la Trésorerie de Pertuis en date du 6 mai 2024.

Accepté à l'unanimité

Occupation du domaine public

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour l'occupation du domaine public et présentation des tarifs de droit de place applicables à compter 1er juillet 2024. Il précise également que les tarifs appliqués varient en fonction de l'activité, de la durée et de la surface utilisée. Accepté à l'unanimité

Agence Postale Communale

Le maire expose au conseil municipal que la convention liant la commune avec La Poste à propos de l'Agence Postale Communale étant arrivée à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement pour une durée de 9 ans. La Poste versera un loyer mensuel de 1140 €.

Validé à l'unanimité

Amendes de police 2024 – Travaux de voirie

A la demande du Département de Vaucluse, il est nécessaire de modifier le plan de financement initial voté le 20 mars 2024 pour des travaux de mise en sécurité de la voirie. Il s'établirait ainsi :

Coût de l'opération : 11 000.00 € H.T.

Amendes de police 2024 – 70 % : 7 700.00 €

Autofinancement – 30 % : 3 300.00 €

Accepté à l'unanimité

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 7 mai 2024 (suite)

Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse – ADIL

Cet organisme propose à la commune de signer une convention d'adhésion afin d'apporter un conseil personnalisé et gratuit sur toutes les questions relatives au logement aux habitants de la commune. La durée d'adhésion est de 3 ans et son tarif est de 0.17 € par habitant et par an (soit environ 218€ pour l'année). L'ADIL assure également des permanences à Pertuis, réservées aux habitants des communes adhérentes. Accepté à l'unanimité

Encaissement d'un chèque

Le maire explique que suite au sinistre sur le poteau incendie de la Route de Beaumont en 2023, l'assurance Groupama rembourse à la commune la somme de 1182.50 € au titre du remboursement de la franchise. Il est nécessaire d'autoriser le maire à procéder à l'encaissement du chèque. Accepté à l'unanimité

Société Publique Locale Durance-Pays d'Aigues (SPL) – (gestion des crèches)

Le maire explique que suite au départ de Madame MARGAILLAN Brigitte, il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal pour la remplacer lors des prochaines réunions et assemblées générales pour représenter la commune de Grambois. Le maire propose de nommer Madame CASTO Marie. Accepté à l'unanimité

Cession de chemin

Le maire explique à l'assemblée que dans le cadre des négociations pour l'acquisition du terrain d'emprise pour le futur city-stade, le vendeur avait demandé que la partie du chemin jouxtant sa propriété lui soit rétrocédée. Il s'agit maintenant qu'un accord a été trouvé entre les parties, de régulariser la rétrocession à l'euro symbolique de « l'Ancienne route de Mirabeau » également dénommée VC n°5. Toutes les procédures de déclassement et aliénation ont été réalisées en 2007. Cependant l'acte authentique n'a pas été signé depuis. Il s'agit d'autoriser le maire à signer l'acte auprès du notaire. Accepté à l'unanimité

Informations diverses

- Installation d'une céramiste dans les caves voutées (nouvelle Gramboisienne)
- Planning des élections européennes du 9 juin 2024
- Brigade de gendarmerie installée au 1er juin à La Tour d'Aigues. Des permanences seront organisées à Grambois, 2 mercredis par mois.
- Plusieurs dossiers de contentieux toujours en cours.
 - Problème d'encaissement de loyers
- Cérémonie du 8 mai 2024. Rassemblement à 11h.
- Inauguration du nouvel établissement « Poivre Rose »

Séance levée à 20h00

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 26 juin 2024

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2024
 - Pont des Faïsses - Etude de faisabilité – Financement
 - Subventions - Anniversaire du Débarquement
 - Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

William TONDUT est désigné secrétaire de séance.

Le maire fait état du procès-verbal de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Le maire demande l'ajout de plusieurs points mineurs à l'ordre du jour

Il s'agit de :

- demande de subvention formulée par le groupement de développement agricole du Sud-Luberon (GDA)
 - chambre d'agriculture – gestion de l'utilisation de l'eau
 - procuration donnée à un adjoint pour signer un acte notarié

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout des points ci-dessus énoncés à l'ordre du jour.

Demande de subvention GDA

Le maire rappelle que la commune verse depuis de nombreuses années une subvention au GDA. Pour l'année 2024, il demande à l'assemblée de bien vouloir accorder une aide de 100 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette somme.

Demande d'avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse.

Le maire expose à l'assemblée que l'avis des communes est demandé dans le cadre des prélèvements d'eau par les agriculteurs et qu'il est prévu de confier cette mission à la Chambre d'Agriculture. Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'organisme Unique de Gestion Collective de Vaucluse.

Donner procuration à un adjoint – signature d'un acte notarié

Le maire expose que la signature de l'acte notarié pour l'achat de la parcelle, assiette du city-stade, doit avoir lieu durant la première quinzaine de juillet.

Compte tenu de différentes contraintes, il ne pourra pas être présent pour signer l'acte d'achat.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à donner procuration à

M. Jean-Louis GIARETTO afin de signer les documents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 26 juin 2024 (suite)

Pont des Faïsses

Le maire expose à l'assemblée que suite à l'étude de l'état du pont des Faïsses, l'organisme mandaté a fourni une note technique et une étude de faisabilité. Il en ressort deux scénarios. Le premier consiste aux travaux de reconstitution de la maçonnerie (réparation intégrale de l'ouvrage) pour un montant prévisionnel estimatif des travaux et études de 193 000 € HT. Le second quant à lui prévoit le remplacement de l'ouvrage par un pont cadre (remplacement du pont) pour un coût prévisionnel de 358 000 €. Cette deuxième solution préconisée par les organismes de contrôle, paraît être la solution optimale en termes de pérennité, rapidité et durabilité ainsi qu'en termes de maîtrise des coûts. La commune est déjà inscrite dans le programme Pont 2023-2025 lancé par les services de l'Etat et de ce fait peut déposer des demandes de subvention pour le financement de ces travaux auprès de divers partenaires (Etat - Région - Département). Le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à déposer dès à présent des dossiers avec un plan de financement qui pourrait être le suivant :

Montant Etudes et Travaux : 358 000 €
Programme Pont 40% : 143 200.00 €
CDST 2023-2025 30 % : 107 400.00 €
Autofinancement 30 % : 107 400.00 €
Total : 358 000.00 €

Parallèlement aux dépôts des demandes, le maire va consulter les services de l'Architecte des Bâtiments de France afin de solliciter ses préconisations par rapport aux travaux à engager. Le conseil municipal à l'unanimité valide le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes.

Anniversaire du Débarquement et de la Libération de la Provence

Sollicitée par l'association des anciens combattants la commune se porte volontaire pour accueillir le défilé de véhicules, le 20 août prochain pour célébrer le 80ème anniversaire de la libération. A cette fin, il est nécessaire de donner une participation de 300 €. François Bonnet, adjoint et correspondant défense pour la commune est chargé de l'organisation de cette manifestation prévue le 20 août 2024 à 16h30 sur le parking du groupe scolaire.

Accepté à l'unanimité.

Informations diverses

- Fermeture d'un restaurant – 2 demandes de reprise déposées en mairie. Réouverture prévue courant juillet
- Caves voutées – espace Graille : occupation d'une partie des salles juillet et août pour exposition et ateliers créatifs. L'autre partie confiée à une céramiste à des fins d'atelier.
- Utilisation du pôle médical par les infirmiers et plusieurs thérapeutes
- Prestation de la Philharmonique Durance Luberon en septembre ou octobre
- Jérôme Mayen interroge le maire sur le processus d'instruction des demandes d'urbanisme.
- Caroline Dubois pose une question relative au séjour scolaire de 2025 organisé à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 16 octobre 2024

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024
 - Ligne de trésorerie - Renouvellement
 - Encaissement de chèque
 - Fonds d'Aide aux jeunes 2024 (FAJ)
 - Fonds de solidarité pour le logement 2024 (FSL)
- Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables
 - Chèques Cadeau Noël
 - Aide exceptionnelle du CCAS
 - Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.
William TONDUT est désigné secrétaire de séance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
Le maire fait état du procès-verbal de la séance publique du 26 juin 2024 :
2 abstentions Olivier CARLE et Caroline DUBOIS.

Le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- Décision modificative – Budget – Virement de compte à compte
- Centre de gestion – Contrats prévoyance et santé
- Changement de nature des bâtiments.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout des points ci-dessus énoncés à l'ordre du jour.

Budget – Décision modificative – Virement compte à compte

Crédits à ouvrir

Art. 231 Immobilisations corporelles en cours
145 000,00 €

Crédits à réduire

Art. 2131 Bâtiments publics - 70 000,00 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques - 40 000,00 €
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers - 30 000,00 €
21538 Autres réseaux - 5 000,00 €
TOTAL - 145 000,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 16 octobre 2024 (suite)

Contrat de prévoyance – Durée 6 ans

Suite aux accords nationaux du 11/07/2023 sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, la commune a rejoint le Centre de Gestion de Vaucluse pour le lancement de la consultation sur le risque « Prévoyance ». La participation de la collectivité est obligatoire à compter du 01/01/2025.

Le maire propose une participation à hauteur de 50%. Une convention d'adhésion et de gestion du contrat d'assurance sera signée avec le CDG après avis du Comité Social Territorial.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

COTELUB – Changement de nature des bâtiments

Le maire expose au conseil municipal la mission engagée par Cotelub pour les communes du territoire afin de mettre en place des procédures de demande préalable de changement d'usage et d'enregistrement des meublés de tourisme par télédéclaration.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de la procédure de demande préalable de changement d'usage, le règlement de changement d'usage et la procédure d'enregistrement par télédéclaration.

Ligne de trésorerie

Il s'agit de procéder au renouvellement auprès de la Caisse d'Épargne de la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€ aux conditions suivantes :

-Durée 1 an

-Taux 0,80%

-Frais de dossier : 450€

-Commission de non-utilisation : 0,30%

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Encaissement de chèque

Suite à une régularisation sur la consommation d'électricité de la collectivité, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à encaisser le chèque de remboursement de 18 130.85 € émis par EDF.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fonds de solidarité pour le logement 2024

Le Plan d'action départemental vise à permettre à toute famille/personne ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement/hébergement et de s'y maintenir.

Nombre de bénéficiaires sur la commune : 3 avec un montant d'aide de 378€

Pour l'année 2024, la participation communale serait de 535€

Le maire rappelle les principes de ces aides. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fonds d'aide aux jeunes 2024

Le maire expose à l'assemblée l'objectif de ce dispositif en faveur des jeunes de 18 à 25 ans et habitants dans le Vaucluse. La participation forfaitaire pour l'année s'élèverait à la somme de 200€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

COMPTE RENDU SÉANCE PUBLIQUE

du conseil municipal du 16 octobre 2024 (suite)

Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

Il est demandé aux communes, selon la loi du 10/03/2023, de déterminer des zones pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables.

Les communes ont l'obligation de définir des zones sur lesquelles des énergies renouvelables pourront être installées. Après contact pris auprès du Parc du Luberon, il en résulte des points suivants : Une très grande partie de la commune ne peut pas recevoir ce type d'énergie.

- Pas de photovoltaïque ni de solaire thermique dans le cœur du village sur les toitures et façades ainsi que dans le périmètre de ABF (Architecte des Bâtiments de France) (UDAP)
- La géothermie est autorisée sur toute la commune
- Le bois énergie est autorisée sur toute la commune

Un site de consultation sera ouvert afin que les gramboisiens puissent donner leurs avis.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Chèques Cadeaux Noël

Renouvellement du partenariat avec le groupe La Poste pour l'achat de chèques cadeaux Bimpli à remettre aux agents communaux à l'occasion des fêtes de Noël, représentant une enveloppe moyenne de 100€ par agent
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Aide exceptionnelle du CCAS

Aide exceptionnelle aux transports scolaires pour un jeune étudiant sur Manosque.
Montant proposé : 100 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations diverses

- Affaire Hamel-Cook/Pourcin/Commune : Des travaux sont à réaliser d'urgence par la commune sur le réseau pluvial – Devis d'environ 20 000 euros.
- Pont des Faïsses : Un devis supplémentaire a été demandé et des études complémentaires doivent être effectuées.
- L'abri bus est posé ainsi que les installations de Fitness au jeu de boules.
- City stade : Toujours en transaction avec la propriétaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30